

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 13h30 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 4	15
Total des voix : 21		

Date de convocation
15/02/2024

Délibération
n°24_02_B1_11

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Paul CORBIER** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**,

1 Porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Antoine FAURE**,

1 Porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**.

Convention de partenariat avec la SCP : Bilan 2023 - Programme opérationnel 2024

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Le Président expose,

Le syndicat mixte du Parc du Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur d'un SAGE et d'un Contrat rivière, a conclu en 2008 une convention de partenariat avec la SCP, pour la période 2008-2014, renouvelée pour les périodes 2014-2020 puis 2021-2026, et amandée d'un avenant en 2023. La convention prévoit notamment la contribution de la SCP aux actions et investissements permettant l'amélioration de la qualité de l'eau du Verdon et de ses affluents, mais aussi via l'avenant des actions et investissements permettant de sécuriser l'accès à l'eau, d'acquérir des connaissances sur les eaux souterraines et superficielles et d'accompagner les adaptations aux changements climatiques. Cette contribution apporte un soutien non négligeable aux communes souhaitant mettre en place des infrastructures efficaces, et permettra à terme d'alléger le traitement de l'eau utilisée par la SCP pour l'alimentation en eau potable, ou d'intervenir de manière plus pertinente grâce à une meilleure connaissance des milieux. Elle permet également d'aider à la réalisation de projets de diverses natures visant à maintenir et améliorer la qualité, et à réaliser des économies d'eau.

Il est proposé de valider le bilan 2023 et le programme opérationnel prévisionnel de 2024 (*document joint en annexe*).

Cette convention permet à la SCP d'apporter des moyens pour la gestion durable de l'eau du Verdon :

- moyens financiers (à hauteur de 350 000 €/an pour l'assainissement+ montant prévu pour l'avenant)
- moyens humains (30 jours d'expertise)

Il s'agit de la mise en œuvre concrète du principe de solidarité aval – amont, dont les élus du bassin du Verdon ont souhaité, dans le cadre du SAGE, la poursuite et le développement.

La convention cadre de partenariat se traduit par un programme opérationnel annuel défini conjointement entre le syndicat mixte du Parc et la SCP. Ce programme est décliné par une programmation annuelle d'actions.

Bilan 2023 :

- ✓ 184 093€ dépensés sur 350 000€ : pour 3 des projets de stations d'épuration en cours sur le territoire.
- ✓ 11 jours d'expertise sur 30 : étude pédologique en zone humide, estimation des besoins en eau du verger conservatoire de Valx, étude hydrologique du domaine de Valx.

Prévisionnel 2024 :

- ✓ 350 105€ de dépenses conventionnées prévues donc certaines en cours de chiffrage :
 - 15 projets assainissement / toilettes sèches :
 - Convention pour financer des bus scolaires allant visiter le site du Tholonet (6 000€)
 - Convention pour financer l'étude du schéma des lacs (13 000€)
 - 1 projet SDAEPI (schéma directeur eau potable intercommunal) porté par la DLVA et dont les modalités de financement restent à définir

Projets engagées et conventions déjà signées :

Bénéficiaire	Projet	Montant HT du projet	Montant total de l'aide SCP	Montant aide SCP sollicité pour 2024
St Julien le Montagnier	STEP	1 167 680	116 768	5 313
Aiguines	STEP	577 182	51 719	2 269
Rougong	STEP village	457 035	83 567	47 308
SIVOM Nord Artuby	STEP Châteauvieux	437 187	81 194	30 851
Peyroules	STEP village	334 248	45 306	34 206
Ginasservis	STEP	1 400 000	250 000	79 000
Peyroules	STEP	334 248	45 306	34 206
PNR Verdon	Schéma des lacs	108 333	13 000	13 000

Nouveaux projets 2024 :

Bénéficiaire	Projet	Montant HT	Aide SCP	Montant aide SCP sollicité pour 2024
DLVA	STEP St Laurent du Verdon	460 000	142 000	35 500
La Palud-sur-Verdon	Amélioration STEP	40 614	8 113	8 113
La Verdière	STEP La Mourotte	314 000	53 610	42 888
Thorame-basse	STEP Châteauvieux	166 000	33 200	8 300
Castellane	2 STEP	800 000	320 000	40 000
Rougong	Toilettes sèches La Mescla	45 000	14 850	14 850
Montmeyan	Toilettes sèches à la plage	45 000	14 850	14 850
SIVOM Nord Artuby	STEP éco-hameau Trigance	330 000	66 000	16 500
PNR Verdon	Visite du Tholonet pour scolaires	6 000	6 000	6 000

- ✓ Fond d'aide au conseil : poursuite des projets démarrés en 2023. 40 jours sollicités sur 30 disponibles.

Le programme de répartition des financements prévu pour 2024 est susceptible d'être modifié par l'ordre de sollicitation des communes concernées et de présentation des justificatifs et dossiers complets.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- de valider le bilan 2023,
- d'approuver le programme d'actions 2024 et les actions qui en découlent,
- d'autoriser le Président à signer les conventions tripartites entre la Société du Canal de Provence, les maitres d'ouvrage identifiés et le Parc du Verdon relatives à la contribution de la SCP,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Surveiller les signatures

pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

